



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
Département des Pyrénées-Orientales

Arrêté de police de la circulation

Arrêté n°107/PM/2022

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE

- VU Le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L131-1 et L511-1,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU Le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
- VU La Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,
- VU La demande de la **Société GUINTOLI, Chemin du Mas Passama à Perpignan (66000), en date du vendredi 09 septembre 2022**, sollicitant une autorisation de travaux sur le domaine public **route départementale 11 à l'intérieur de l'agglomération de Palau del vidre 66690 à compter du lundi 12 septembre 2022 et ce, pour une durée de 15 jour calendaire.**

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1. - La Société GUINTOLI, chemin du Mas Passama à Perpignan (66000), est autorisée à occuper la voirie sur le domaine public, route départementale n° 11 à Palau del vidre à compter du lundi 12 septembre 2022 et ce, pour une durée de 15 jours calendaire.

ARTICLE 2. - Les travaux consistent à effectuer un renforcement avec coulage de béton de l'œuvre d'art de l'Agouille Capdal.

ARTICLE 3. - Le stationnement sera interdit aux véhicules sur la zone des travaux hormis ceux du chantier. La circulation sera alternée. La vitesse sera limitée à trente kilomètres heures. Empiètement sur la chaussée avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée. La largeur de la voie sera maintenue.

ARTICLE 4. - La signalisation du chantier sera mise en place et maintenue, conformément à la réglementation en vigueur par la Société GUINTOLI sise chemin du Mas Passama à Perpignan (66000).

ARTICLE 5. - Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des passants et des riverains. Les travaux seront effectués dans le respect du proche voisinage.

ARTICLE 6. - A l'issue des travaux, le domaine public sera impérativement nettoyé et remis en l'état.

ARTICLE 7. - Copie du présent arrêté sera impérativement affichée sur le chantier de manière visible de la voie publique, la semaine précédant le commencement des travaux conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8. - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

ARTICLE 9. - Le présent arrêté sera adressé à la Société GUINTOLI, chemin du Mas Passama à Perpignan (66000).

ARTICLE 10. - Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des fontaines, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Palau del Vidre, le vendredi 12 septembre 2022.

Le Maire,

Bruno GALAN

